

Présents : BRIN Stéphanie - BIENACEL Peggy - CARIOU Evelyne - FRANÇAIS Cyril - GIRARD François - LEBOYER Christian - MOINEAU Frédéric - RIPOLL Sébastien -

Absents-Pouvoir : JACQUEMET Jean-Jacques donne pouvoir à MOINEAU Frédéric - TWARDOWSKIJ Richard donne pouvoir à GIRARD François

Absents : PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe

Secrétaire de séance : LEBOYER Christian

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir constaté le quorum. Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 6 juin 2018.

## **I. Affaires scolaires**

### *1. Restauration scolaire : choix du prestataire*

Monsieur Le Maire expose que les trois communes du RPI souhaite offrir la même prestation de repas aux enfants. C'est pourquoi trois entreprises ont été consultées conjointement avec les mairies de Bouhet et de Virson : l'ESAT de Marlonges, la société Restoria et notre prestataire actuel Convivio.

- RESTORIA propose une offre à **2.364 € HT / 2.494 € TTC le repas 5 éléments.**
- CONVIVIO propose une offre à **2.480 € HT / 2.615 € TTC le repas 5 éléments.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De choisir la société Restoria à partir de la rentrée 2018-2019 comme prestataire de repas pour la cantine de Chambon
- D'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Délibération 2018-39**

### *2. Restauration scolaire : tarifs*

M. Le Maire précise que comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur le tarif du prix du repas de la cantine d'autant plus que le prestataire a changé. Il est proposé au conseil municipal de revoir les tarifs des repas de cantine pour l'année 2018. Etant donné que les trois communes ont fait le choix d'avoir un prestataire unique, il paraît logique que les tarifs payés par les parents pour les enfants au primaire soient les même à Bouhet et à Chambon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix du repas enfant à 2.55 €, le prix du repas adulte à 5.00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer tout document s'y référant.

Vote : Pour : 8 - Contre : 1 - Abstentions : 1

**Délibération 2018-40**

## **II. Ressources humaines**

### *3. Création de poste Adjoint technique*

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique,

Vu la candidature de Mme Demoutiez Valérie

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 18.99/35<sup>èmes</sup> (fraction de temps complet), (ce qui correspond à 22h/sem durant les semaines scolaires et 80 h de ménage réparties lors des vacances scolaires)
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents techniques territoriaux au grade d'adjoint technique,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Nettoyage des locaux communaux notamment des écoles et des salles communales en fonction des besoins, surveillance et gestion des enfants le matin avant la classe, lors de la pause méridienne et le soir entre la classe et le départ du second bus.
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## MAIRIE

### 17290 CHAMBON

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

#### Délibération 2018-41

#### 4. Agents contractuels : renouvellement de contrats

1<sup>er</sup> point : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de M. Frappé arrive à son terme le 5 septembre 2018. C'était un contrat de 6 mois de 16h par semaine. Le temps de travail depuis le mois de juin est passé à 32h par semaine. Il convient de voir si la commune souhaite procéder au renouvellement de son contrat. Différentes missions pourraient lui être confiées telles que des travaux de peinture, trottoirs, caniveaux, changement de fenêtres... Il est proposé de renouveler le contrat de M. Frappé pour une durée de 3 mois à compter du 6 septembre 2018, 16 h par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat de M. Frappé du 6 septembre au 6 décembre 2018 et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

#### Délibération 2018-42

2<sup>ème</sup> point : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de Mme Demoutiez Valérie doit être renouvelé pour la rentrée en attendant sa mise en stage en vue de sa titularisation soit du 3 septembre au 31 octobre 2018. Il est proposé à l'agent un contrat de 22h par semaine durant les semaines scolaires et 15 h de ménage aux vacances de la Toussaint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat de Mme Demoutiez Valérie à compter du 3 septembre 2018 jusqu'au 31 octobre 2018 et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

#### Délibération 2018-43

3<sup>ème</sup> point : Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de Mme Macaud doit être renouvelé pour la rentrée. Etant donné que l'agent va intervenir dans deux domaines bien différents, le centre de gestion nous incite à faire deux contrats :

- Un premier de 16h/semaine pour la gestion de la poste en tant qu'agent administratif d'une durée d'un an.
- Un second de 6h/semaine pour la gestion du temps de repas lors de la pause méridienne en tant qu'agent technique courant sur toute la durée de l'année scolaire 2018-2019.

Cet agent effectuera alors 22h/ semaine sur les 36 semaines scolaires et 16h par semaines sur les autres semaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat de Mme Macaud à compter du 3 septembre 2018 au 3 septembre 2019 pour l'agence postale, de renouveler le contrat de Mme Macaud à compter du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 inclus pour les temps périscolaires et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

#### Délibération 2018-44

4<sup>ème</sup> point : Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'utilité d'un troisième poste pour le temps périscolaire du midi et soir. Il est proposé de faire un contrat de 8h/semaine durant la période scolaire. Cet agent ferait de la surveillance dans la cour de 12h à 13h30 et de 16h20 à 16h50. Mme Bonneau Aurélie, une administrée de Chambon s'est portée candidate pour ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire un contrat pour Mme Bonneau Aurélie de 8h / semaine lors des périodes scolaires à compter du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 inclus et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

#### Délibération 2018-45

#### 5. Convention de mise à disposition d'une ATSEM de Chambon à Virson

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la situation de Mme Christine Quetier, Atsem employée par la commune de Chambon et travaillant à Virson pose question. En effet, depuis la création du RPI, cet agent effectue son temps de travail sur la commune de Virson tout en étant sous la gestion de la commune de Chambon. Après attache du centre de gestion, il est proposé de faire une convention de mise à disposition de cet agent auprès de la commune de Virson.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à saisir la commission administrative paritaire pour la mise en place d'une mise à disposition de l'agent et à signer tous les documents s'y référant.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

#### Délibération 2018-46

### **III. Administration générale**

#### *6. Loyers impayés : saisie d'un huissier de justice*

M. Le Maire expose au conseil municipal que nous observons depuis quelques temps des retards de versement des loyers pour certains logements communaux. Un état des lieux des impayés a été dressé en mai et un courrier en recommandé a été envoyé aux divers locataires. A ce jour, un seul locataire n'a pas daigné répondre à ce courrier ni prendre contact avec la trésorerie. Après concertation avec M. Arsicaud, le trésorier, ce dernier conseille à la commune de mettre en place une mesure d'expulsion le plus rapidement possible car la procédure est longue et que la dette risque de prendre de l'ampleur plus le temps va passer. A ce jour la dette s'élève à 1 259.28 € (certains titres de 2017 ne sont pas encore soldés à ce jour).

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec un huissier de justice pour lancer la mesure d'expulsion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mandater un cabinet d'huissier de justice pour lancer la procédure d'expulsion

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

**Délibération 2018-47**

#### *7. Logement communal : Convention Solidarité migrants*

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les locataires du logement n° 1 au-dessus de la mairie ont donné leur préavis au 31 juillet. Par conséquent, il est nécessaire de trouver des nouveaux locataires. Nous avons eu une demande l'association solidarité migrants qui est à la recherche de logements, il pourrait être envisagé une convention pour le logement de familles sachant que l'association par l'intermédiaire des groupes de soutien s'engage à régler le loyer de 488.18 €/mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure un contrat avec l'association solidarité migrants afin de garantir les loyers.

Vote : Pour : 5 - Contre : 4 - Abstentions : 1

**Délibération 2018-48**

### **IV. Urbanisme/Foncier (Reporté)**

#### *8. Echange de terrains avec la SNCF.*

### **V. Vie associative**

#### *9. Demande de subventions des associations*

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de 2 associations suite à une demande de pièces complémentaires : Les minis-bouilles, l'ACCA (attente des détails sur investissement). L'association Les minis-bouilles demande 192.80 €  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 200 € à l'association Les Minis-Bouilles

Vote : Pour : 2 - Contre : 5 - Abstentions : 3

**Délibération 2018-49**

### **VI. Questions diverses**

*Etude des offres suite au marché public pour le parvis de la mairie*

*Entretien des fossés*

*Remerciement classes de Chambon pour séjour vélo*

*Pétition des riverains pour le ramassage des containers toutes les semaines durant l'été.*

Fin du conseil 22h13 prochain : 19/09/2018